

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2022**  
**à 19H00 A CHARLIEU**

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h10), Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René.

<b>TABLEAU DES VOTES</b>	
	<b>Début de séance</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>41</b>
<b>Nombre d'absents non remplacés</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>36</b>
<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Votes comptabilisés</b>	<b>38</b>

M. VALORGE ouvre la séance et accueille Mme GOUTTENOIRE Delphine, trésorière en poste à Charlieu depuis le mois de janvier, et qui assistera à la partie finances de ce conseil.

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET (Saint Germain La Montagne) est désigné secrétaire de séance

Adoption à l'unanimité du PV de la séance du 10 février 2022

Arrivée de M. LOMBARD (39 voix)

## **Compte rendu des décisions du Président :**

### **CONTRAT TERRITORIAL RIVE GAUCHE ET BORDS DE LOIRE 2022-2024 : ACTION PROPRE AU TERRITOIRE DE CHARLIEU BELMONT/ ENTRETIEN DES SITES ET LUTTE CONTRE LES INVASIVES**

Considérant que le fleuve Loire est intégré dans le nouveau contrat territorial Rive gauche programmé sur 3 ans de 2022 à 2024, dans lequel sont intégrés les linéaires correspondant aux linéaires de l'ancien programme Bords de Loire en Roannais (pieds du barrage de Villerest à la sortie du Département à St Pierre la Noaille)

Considérant que l'Agence de l'Eau est le principal financeur, mais que certaines actions ne sont plus financées par l'Agence de l'Eau, notamment l'entretien et la lutte contre les invasives,

Considérant l'appel à partenariat du Département de la Loire,

Considérant que Charlieu Belmont Communauté reste impliquée sur les actions d'entretien et de lutte contre les invasives,

#### **DECIDE**

- De solliciter le Département à travers l'appel à partenariat « Milieux Naturels » 2022 pour une subvention à hauteur de 80% pour un montant total de 66 300 € de travaux d'entretien et de lutte contre les invasives réalisés en régie

### **BATIMENT BELMONT FOURNITURE ET POSE D'UN ESCALIER**

Considérant la nécessité de mettre en place un escalier sur le site de l'ancien siège de la communauté de commune de Belmont de la Loire,

#### **DECIDE**

- De retenir l'offre de PLJC METALLERIE MERCIER CHRISTOPHE – 147, route de Charlieu – 42460 CUNZIER - pour une prestation de fabrication et de pose d'un escalier pour un montant de 5 095.50 € HT.

### **PISCINE PLEIN AIR – CONTRAT DE MAINTENANCE ROBOT**

Considérant la nécessité de réaliser une maintenance sur le robot de la piscine plein air, référence n°RCM01-2195,

#### **DECIDE**

- De retenir l'offre d'HEXAGONE Manufacture SASU – 1-5 Rue Michel Carré – 95 100 ARGENTEUIL - pour un contrat de maintenance sur l'appareil précité, pour la période du 01/04/2022 au 31/10/2024 pour un montant de 2 648,81 € HT.

### **MAISON DE BELMONT DE LA LOIRE – MANDAT DE VENTE AGENCE COTHENET IMMOBILIER**

Vu la délibération N°2022/025, autorisant la mise en vente de la maison sise route des Echarmeaux à Belmont de la Loire

#### **DECIDE**

- De donner le mandat de vente « Semi-Exclusif » à l'agence COTHENET Immobilier sise rue Georges Clémenteau 69470 COURS LA VILLE, pour une durée de 3 mois, il pourra être prorogé pour une durée maximale d'une année selon les modalités prévues au contrat de mandat.
- De rappeler le prix de vente net vendeur de 150 000 € fixé par la délibération N°2022/025
- De rappeler que les frais d'agence seront à la charge de l'acquéreur.

### **PROJET PISCINE DEMANDE DETR 2022 Tranche 1**

Considérant la nécessité de solliciter une demande de subvention DETR 2022 (dotation d'équipement des territoires ruraux), tranche 1, pour le projet de construction d'une piscine intercommunale à vocation sport loisirs.

#### **DECIDE**

- De solliciter une subvention DETR 2022 tranche 1 pour le projet de construction d'une piscine intercommunale dont le coût total est de 8 339 302 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre et études inclus).
- De solliciter une DETR à hauteur de 30 % sur une première tranche fonctionnelle estimée à 1 897 727 € soit une subvention de 569 318 €.

### **Mise à disposition de 2 VAE à la gendarmerie de Charlieu.**

Considérant la mise à disposition à titre gratuit de 2 VAE (vélo à assistance électrique) par Charlieu Belmont Communauté à la Gendarmerie de Charlieu pour mener sa mission de sécurité publique notamment sur la voie verte et autres chemins de randonnées du territoire,

#### **DECIDE**

- De signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de 2 VAE par Charlieu Belmont Communauté à la Gendarmerie de Charlieu.
- De rappeler que cette convention a une durée de 3 ans à compter de la mise à disposition effective des équipements à la gendarmerie.
- De rappeler que la gendarmerie assure les équipements mis à sa disposition et a en charge l'entretien et la réparation de ces derniers pendant toute la durée de la mise à disposition.

### **CREATION de VOIES VERTES - DSIL 2022**

Considérant la nécessité de solliciter une demande de subvention DSIL 2022 (dotation de soutien à l'investissement local), pour le projet de création de voies vertes sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté.

#### **DECIDE**

- De solliciter une subvention DSIL 2022 pour le projet de création de voies vertes sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté dont le coût total est de 2 706 814 € HT (travaux, honoraires et acquisition inclus).
- De solliciter cette DSIL à hauteur de 25 % soit une subvention de 676 703 €.

### **EXTENSION THD ICG TELECOM – lieu-dit 10 avenue Charnay à Charlieu**

Vu la délibération N°2020-075 qui prévoit la délégation au Président pour décider d'engager les travaux d'extension de THD (hors le L332-8 du Code de l'Urbanisme) et ce dans la limite de 20 000 € annuels.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal D'Énergies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation collectivité
Extension IGC télécom « 10 avenue Charnay » Linéaire sout. seul = 40 mètres	50.50 €/ ml		2 020,00 €
<b>Total</b>			<b>2 020,00 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

#### **DECIDE**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « extension IGC Télécom lieu-dit « 10 avenue Charnay » à Charlieu dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fond de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

### **CAR BONUS ENERGETIQUE**

Vu la mise en place par la Région Auvergne Rhône Alpes du CAR « bonus performance énergétique » validée par la délibération N°2018-148 et par la délibération modificative N° 2019-089,

Vu les notifications d'accord de subventions de la Plateforme Renov'Actions 42 instructeur des dossiers.

#### **DECIDE**

- D'accorder une subvention de 750 € à un habitant de la Communauté pour abonder les aides de la Région Auvergne Rhône Alpes pour les travaux de performances thermique (en qualité de propriétaire occupant), sur la commune de St Nizier sous Charlieu.
- Dit que cette aide sera versée en complément des aides de la Région Rhône Alpes et donc sur justificatif de paiement fourni par la plateforme Renov'Actions 42.
- Dit que cette aide est prévue en investissement au budget général et sera amortie sur 5 ans

### **PIG Programme d'intérêt général habitat**

Vu la délibération N°2020/075 du Conseil Communautaire fixant les délégations au Président et son paragraphe 21 concernant les subventions dans le cadre du PIG Habitat,

Vu la convention « Programme d'Intérêt Général » validée par la délibération N° 2018-174, modifiée par la délibération N°2021-134.

Vu les notifications d'accord de subventions de l'ANAH (via la commission locale d'amélioration de l'habitat)

#### **DECIDE**

- D'accorder 2 subventions de 1 000 € maximum à des habitants demeurant à POUILLY SOUS CHARLIEU et CHANDON pour abonder les aides de l'ANAH pour les travaux d'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie (en qualité de propriétaire occupant),
- D'accorder 2 subventions de 1 000 € maximum à des habitants demeurant à VILLERS et LA BENISSON DIEU pour abonder les aides de l'ANAH pour les travaux d'économies d'énergie (en qualité de propriétaire occupant),
- Dit que cette aide sera versée en complément des aides de l'ANAH et donc sur justificatif de paiement fourni par l'ANAH,
- Dit que cette aide est prévue en investissement au budget général et sera amortie sur 5 ans.

### **FINANCES**

Une présentation de l'ensemble des comptes administratifs et comptes de gestion 2021 et des budgets primitifs 2022 est proposée en séance par Camille POURROY, directrice générale, de même que les affectations de résultats. Les détails des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022 par article et opération ont été adressés aux conseillers communautaires avec la convocation.

L'ensemble des délibérations à soumettre au Conseil figure ci-dessous :

Pour le vote des comptes administratifs M. le Président quitte la salle, et Mme DUGELET, 1ere Vice-présidente, préside l'assemblée ; 37 votants (M. VALORGE ne participant pas au vote, et titulaire d'un pouvoir)

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

#### **Compte administratif budget annexe ZI Pouilly**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ZI Pouilly 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>+ 155 280.00</b>	<b>0</b>	<b>+ 125 379.78</b>	<b>+ 280 659.78</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>-109 385.38</b>	<b>0</b>	<b>+ 0.15</b>	<b>- 109 385.23</b>
<b>Total</b>	<b>+ 45 894.62</b>	<b>0</b>	<b>125 379.93</b>	<b>+ 171 274.55</b>

**Vote du compte administratif et du compte de gestion.**

**Pour : 37**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### Compte administratif budget annexe ZI Briennon

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ZI Briennon 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>60 015.00</b>	<b>0</b>	<b>115 031.76</b>	<b>175 046.76</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.35</b>	<b>0.35</b>
<b>Total</b>	<b>60 015.00</b>	<b>0</b>	<b>115 032.11</b>	<b>175 047.11</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

### Compte administratif budget annexe ZI St Nizier

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ZI St Nizier 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

### Compte administratif budget annexe ZI Charlieu

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ZI Charlieu 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>21 736.53</b>	<b>0</b>	<b>- 1 000.00</b>	<b>20 736.53</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>0.67</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.67</b>
<b>Total</b>	<b>21 737.20</b>	<b>0</b>	<b>- 1 000.00</b>	<b>20 737.20</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe ZI St Denis**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ZI St Denis 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>71 759.34</b>	<b>0</b>	<b>- 30 950.56</b>	<b>40 808.78</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1.18</b>	<b>-1.18</b>
<b>Total</b>	<b>71 759.34</b>	<b>0</b>	<b>- 30 951.74</b>	<b>40 807.60</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe ZI Cuinzier**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ZI Cuinzier 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>- 19 306.75</b>	<b>0</b>	<b>18 329.22</b>	<b>- 977.53</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>0.36</b>	<b>0</b>	<b>- 0.14</b>	<b>0.22</b>
<b>Total</b>	<b>- 19 306.39</b>	<b>0</b>	<b>- 18 329.08</b>	<b>- 977.31</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe ZI Belmont**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ZI Belmont 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>- 49 491.09</b>	<b>0</b>	<b>- 275.28</b>	<b>- 49 766.37</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>23 021.00</b>	<b>0</b>	<b>-0.08</b>	<b>23 020.92</b>
<b>Total</b>	<b>- 26 470.09</b>	<b>0</b>	<b>- 275.36</b>	<b>- 26 563.45</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe Ateliers partagés**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF Ateliers partagés 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>430 186.18</b>	<b>0</b>	<b>+ 177 773.88</b>	<b>607 960.06</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>16 484.43</b>	<b>0</b>	<b>- 1 852.18</b>	<b>14 632.25</b>
<b>Total</b>	<b>446 670.61</b>	<b>0</b>	<b>175 921.70</b>	<b>622 592.31</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe SPANC**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2°21
<b>Section d'investissement</b>	<b>37 194.08</b>	<b>0</b>	<b>1 175.12</b>	<b>38 369.20</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>14 038.77</b>	<b>0</b>	<b>- 3 965.31</b>	<b>10 073.46</b>
<b>Total</b>	<b>51 232.85</b>	<b>0</b>	<b>- 2 790.19</b>	<b>48 442.66</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe boues.**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BOUES 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>- 6 910.72</b>	<b>0</b>	<b>36 475.12</b>	<b>29 564.40</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>34 089.42</b>	<b>16 710.72</b>	<b>43 805.78</b>	<b>61 184.48</b>
<b>Total</b>	<b>27 178.70</b>	<b>16 710.72</b>	<b>80 280.90</b>	<b>90 748.88</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe déchets ménagers.**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF DECHETS MENAGERS 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>177 906.16</b>	<b>0</b>	<b>245 169.16</b>	<b>423 075.26</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>570 870.01</b>	<b>227 543.84</b>	<b>269 235.17</b>	<b>612 561.34</b>
<b>Total</b>	<b>748 776.17</b>	<b>227 543.84</b>	<b>514 404.33</b>	<b>1 035 636.60</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe ADS**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ADS 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>15 223.67</b>	<b>0</b>	<b>- 1 173.24</b>	<b>- 1 042.72</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>656.33</b>	<b>0</b>	<b>- 16 266.39</b>	<b>- 516.91</b>
<b>Total</b>	<b>15 880.00</b>	<b>0</b>	<b>- 17 439.63</b>	<b>- 1 559.63</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe Piscine nouvelle**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF PISCINE NOUVELLE 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>- 43 578.77</b>	<b>0</b>	<b>731 450.19</b>	<b>687 871.42</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>838 499.90</b>	<b>823 578.77</b>	<b>500 000.00</b>	<b>514 921.13</b>
<b>Total</b>	<b>794 921.13</b>	<b>823 578.77</b>	<b>1 231 450.19</b>	<b>1 202 792.55</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

### Compte administratif budget annexe Enfance jeunesse

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ENFANCE JEUNESSE 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>3 017.73</b>	<b>0</b>	<b>9 574.65</b>	<b>12 592.38</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>129 075.33</b>	<b>39 379.27</b>	<b>18 149.47</b>	<b>107 845.53</b>
<b>Total</b>	<b>132 093.06</b>	<b>39 379.27</b>	<b>27 724.12</b>	<b>120 437.91</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

### Compte administratif budget principal.

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2021</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
<b>Section d'investissement</b>	<b>35 552.90</b>	<b>0</b>	<b>342 192.66</b>	<b>377 745.56</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 423 878.45</b>	<b>253 573.10</b>	<b>567 794.01</b>	<b>1 738 099.36</b>
<b>Total</b>	<b>1 459 431.35</b>	<b>253 573.10</b>	<b>909 986.67</b>	<b>2 115 844.92</b>

Vote du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Président reprend la présidence du Conseil (39 voix).

### AFFECTATIONS DE RESULTATS ET BUDGETS PRIMITIFS 2022

#### Budget primitif annexe "ZI Pouilly »

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : 280 659.78 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (compte 002) : - 109 385.23 € (déficit)

#### **Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

#### Vote du budget primitif annexe "ZI Pouilly"

<b>BUDGET PRIMITIF « ZI Pouilly » 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 092 951.45</b>	<b>1 092 951.45</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 249 597.45</b>	<b>1 249 597.45</b>

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Budget primitif annexe "ZI Briennon »**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : 175 046.76 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (compte 002) : 0.35 € (excédent)

**Délibération pour l'affectation des résultats**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Vote du budget primitif annexe « ZI Briennon »**

<b>BUDGET PRIMITIF "ZI Briennon » 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>244 335.00</b>	<b>244 335.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>73 298.24</b>	<b>73 298.24</b>

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Budget primitif annexe « ZI St Nizier »**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : 0 €

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (compte 002) : 0 €

**Délibération pour l'affectation des résultats**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Vote du budget primitif annexe « ZI St Nizier »**

<b>BUDGET PRIMITIF « ZI St Nizier » 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>23 129.50</b>	<b>23 129.50</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>23 139.50</b>	<b>23 139.50</b>

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Budget primitif annexe « ZI Charlieu »**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : 20 736.53 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (compte 002) : 0.67 €

**Délibération pour l'affectation des résultats**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Vote du budget primitif annexe « ZI Charlieu »**

<b>BUDGET PRIMITIF « ZI Charlieu » 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	<b>213 900.00</b>	<b>213 900.00</b>
Section de fonctionnement	<b>233 173.47</b>	<b>233 173.47</b>

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe « ZI St Denis »**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : 40 808.78 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (compte 002) : -1.18 €

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif annexe « ZI St Denis »**

<b>BUDGET PRIMITIF « ZI St Denis » 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	<b>507 090.00</b>	<b>507 090.00</b>
Section de fonctionnement	<b>470 292.40</b>	<b>470 292.40</b>

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe « ZI Cuinzier »**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : - 977.53 € (déficit)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0.00€ (pas d'affectation sur les budgets de zones)

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (compte 002) : 0.22 €

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif annexe « ZI Cuinzier »**

<b>BUDGET PRIMITIF « ZI Cuinzier » 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	<b>303 138.34</b>	<b>303 138.34</b>
Section de fonctionnement	<b>302 171.03</b>	<b>302 171.03</b>

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe « ZI Belmont »**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : -49 766.37 € (déficit)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) 0.00€ (pas d'affectation sur les budgets de zones)

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (compte 002) : 23 020.92 €

**Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif annexe « ZI Belmont »**

<b>BUDGET PRIMITIF « ZI Belmont » 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	482 003.82	482 003.82
Section de fonctionnement	524 111.37	524 111.37

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe "Ateliers partagés"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : 607 960.06 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (compte 002) : 14 632.25 € (excédent)

**Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif annexe "Ateliers partagés"**

<b>BUDGET PRIMITIF ATELIERS PARTAGES 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	654 120.06	654 120.06
Section de fonctionnement	64 332.25	64 332.25

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe "SPANC" (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : 38 369.20 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (compte 002) : 10 073.46 € (excédent)

**Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

### Vote du budget "SPANC"

<b>BUDGET PRIMITIF SPANC 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>39 919.20</b>	<b>39 919.20</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>62 673.46</b>	<b>62 673.46</b>

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

### Budget primitif annexe "Boues"

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : 29 564.40 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (compte 002) : 61 184.48 € (excédent)

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

### Vote du budget "Boues"

<b>BUDGET PRIMITIF BOUES 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>999 700.00</b>	<b>999 700.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>430 184.48</b>	<b>430 184.48</b>

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

### Budget primitif annexe "Déchets ménagers"

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : 423 075.26 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 315 324.74 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 (compte 002) : 297 236.60 € (excédent)

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

### Vote du budget primitif annexe "Déchets ménagers"

<b>BUDGET PRIMITIF DECHETS MENAGERS 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 008 440.00</b>	<b>1 008 440.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>3 021 996.60</b>	<b>3 021 996.60</b>

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe "Autorisations Droit des Sols"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : - 1042.72 € (déficit)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (compte 002) : - 516.91 € (déficit)

**Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif annexe "ADS"**

BUDGET PRIMITIF ADS 2022		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	15 162.00	15 162.00
Section de fonctionnement	97 478.91	97 478.91

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe "piscine nouvelle"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2020 (compte 001) : 687 871.42 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 500 000 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 (compte 002) : 14 921.13 €

**Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif annexe "piscine nouvelle"**

BUDGET PRIMITIF PISCINE NOUVELLE 2022		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	2 255 442.55	2 255 442.55
Section de fonctionnement	764 921.13	764 921.13

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe "Enfance jeunesse"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021 (compte 001) : 12 592.38 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 21 307.62 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (compte 002) : 86 537.91 € (excédent)

**Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0



## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

### Adoption du règlement 2022 aide à l'achat de vélo pour les particuliers

M. Guillaume DESCAVE, Vice-président en charge du Plan Climat Air Energie Territorial, de l'environnement et de l'habitat, rappelle que Charlieu Belmont Communauté est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial, validé en février 2020, dont l'un de ses objectifs est de réduire l'impact des déplacements (FA n°2).

Dans ce cadre, CBC est lauréate de l'appel à projet France Mobilités de l'ADEME. Le projet porté par Charlieu Belmont Communauté s'intitule « CMOBI - Vers une mobilité multimodale avec et pour les habitants. »

Ce projet vise à réaliser la co-construction d'un schéma multimodal sur le territoire de CBC et d'expérimenter la multimodalité sur l'axe Charlieu Roanne. L'objectif est d'impulser durablement et profondément une nouvelle culture de mobilité durable sur le territoire, d'agir sur la coopération des acteurs et la participation des habitants, clés de voute du changement de comportement.

Fort du succès du dispositif d'aide à l'achat de VAE (Vélo à assistance électrique) en 2021, dont l'enveloppe correspondant aux 12 000 € de l'AMI France Mobilités, a été consommée en moins de 2 mois, Charlieu Belmont Communauté propose de reconduire ce dispositif au titre de l'exercice 2022, en élargissant l'aide à l'achat de VAE et de vélos musculaires à usage personnel, neufs ou occasions, chez les revendeurs spécialisés.

Budget dédié pour 2022 = 10 000 €, financé sur les fonds propres de la collectivité.

Le plafond de l'aide a été diminué par rapport à 2021 et est porté à 100€ maximum notamment pour apporter un nombre d'aides conséquent.

M. DESCAVE souligne une des nouveautés du dispositif 2022 : l'aide est ouverte aux vélos musculaires, notamment du fait du contexte actuel de pénurie de matières premières qui risque de poser des problèmes pour la livraison de VAE.

Conditions d'éligibilité :

- L'aide ne peut être versée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour un seul bénéficiaire majeur (18 ans au moment de l'achat du matériel) et par foyer fiscal
- Avoir sa résidence principale dans l'une des 25 communes de Charlieu-Belmont Communauté

Equipements éligibles :

- VAE : A ce titre, Les vélos éligibles doivent respecter la réglementation en vigueur, au sens de la directive européenne 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « Un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route est un cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler ». Les véhicules disposant de batteries au plomb ne sont pas éligibles au dispositif.
- Vélo musculaire, neuf ou occasion.

Le bénéficiaire doit acheter son vélo musculaire ou son VAE (neuf ou occasion) auprès d'un vendeur de cycle ou magasin spécialisé dans le sport (les achats dans les grandes surfaces non spécialisées dans le sport ne sont pas éligibles à l'octroi de la subvention, ni les achats sur internet).

Montant de l'aide attribuée :

Charlieu-Belmont Communauté subventionne les achats de vélos musculaires et de VAE, avec un montant de 20% du prix TTC d'achat plafonné à 100 € pour tout type de vélo, neuf ou occasion.

#### Modalités de versement :

- L'acquisition du VAE doit avoir été effectuée pendant la période de validité du dispositif qui débutera le 01/05/2022 et qui prendra fin dès l'épuisement des crédits affectés par Charlieu-Belmont Communauté à cette opération, et dont les dossiers seront reçus au plus tard le 30.11.2022.
- Les dossiers seront instruits par ordre d'arrivée.
- Le demandeur dispose d'un délai de 60 jours après achat pour transmettre sa facture et le dossier complet à Charlieu-Belmont et demander l'aide qui sera versée sur le compte du demandeur.

*Remarque : application du principe de non-rétroactivité : Charlieu Belmont Communauté ne subventionne pas les achats effectués hors dispositif (c'est-à-dire avant le 1er mai 2022 et après la date limite de réception des dossiers fixée au plus tard au 30/11).*

Un accusé de réception sera envoyé par mail ou par messagerie téléphonique dans les 5 jours calendaires suivant la réception du dossier (également nouveauté 2022).

A défaut de réception d'un accusé de réception par le demandeur, il appartient à ce dernier de relancer la collectivité par tout moyen. Charlieu Belmont Communauté ne sera pas tenue responsable d'un dossier non instruit qui n'aurait pas été reçu et qui n'aurait pas fait l'objet d'un accusé de réception auprès du demandeur. En ce sens, aucune régularisation ne pourra être faite en cas de non-réception, si aucun accusé de réception n'a été réalisé ni aucune relance faite par le demandeur.

- Un seul versement sera possible pour l'achat d'un seul équipement (VAE ou vélo musculaire) par foyer fiscal, quel que soit le nombre de vélos ou VAE achetés dans le cadre de cette opération.

Cette aide est cumulable avec la prime à l'achat de vélo électrique de l'Etat (200 € dans la limite de 20% du prix du VAE), réservée aux personnes non imposables, si elle est encore d'actualité au moment de la mise en place du dispositif.

Cette aide est cumulable avec l'aide du CD42 pour l'achat de VAE seulement (les vélos musculaires ne sont pas subventionnés par le CD42).

- Le demandeur s'engage (déclaration sur l'honneur) à répondre à 2 questionnaires, 1 dans les 6 mois, l'autre 1 an suivant l'achat pour connaître son usage du vélo, et à participer à au moins un « café-vélo ».

#### PUBLIC – CIBLE :

Tout le monde sans conditions de revenus. Actifs, retraités, sportifs, toutes CSP confondus

#### Pièces constitutives du dossier :

- ✓ Copie recto-verso de la pièce d'identité de l'acquéreur.
- ✓ Les coordonnées de l'usager (téléphone et mail)
- ✓ Relevé d'identité bancaire (RIB).
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois et avis d'imposition sur les revenus
- ✓ Facture d'achat du vélo musculaire ou à assistance électrique.

A retourner à CBC soit en main propre, soit par courrier, soit par mail sur la boîte contact.

Le dispositif fera l'objet d'une communication par CBC via son site internet, FB, Panneau Pocket, article presse, relais auprès des communes, ...

Un règlement intérieur fixant les conditions d'octroi et les modalités d'attribution de l'aide décrites ci-dessus est proposé afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi du dispositif.

**Proposition : approuver le dispositif d'aide à l'achat de VAE et vélos musculaires au titre de l'exercice 2022 et le règlement intérieur afférent, approuver le budget dédié au dispositif pour un montant de 10 000 €**

sur l'exercice 2022, déléguer à M. le Président le soin de fixer les montants individuels d'aide dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de VAE, autoriser M. le Président à verser les aides conformément à la procédure validée, dire que les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement sur le budget principal.

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

## **EAU ASSAINISSEMENT**

### Mise à disposition du foncier d'emprise de l'unité de traitement des boues à Pouilly sous Charlieu

Mme Hélène VAGINAY, Vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement, explique au conseil que l'objectif 1<sup>er</sup> de cette mise à disposition est de permettre à la communauté de communes de récupérer la TVA sur l'unité de traitement des boues réalisée à Pouilly actuellement comptabilisée en construction sur sol d'autrui.

Rappel : les communes de Pouilly sous Charlieu et Briennon détiennent la compétence assainissement collectif. A ce titre elles se sont regroupées pour réhabiliter leurs stations d'épuration par un équipement commun.

Charlieu Belmont Communauté détient la compétence traitement et valorisation des boues, compétence qui lui a été transférée le 25 janvier 2005.

Les projets de restructuration des stations d'épuration de Pouilly sous Charlieu et de Briennon impliquent la mise en place d'un nouveau système de traitement des boues issues de cet équipement. Il sera installé au terme de la filière de traitement des eaux sur le site de la future station commune située sur la commune de Pouilly sous Charlieu.

Ce projet a été conçu de manière globale et concertée entre les communes et la communauté de communes. Les équipements permettant le traitement des boues se trouvant sur la commune de Pouilly sous Charlieu, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition du foncier appartenant à la commune de Pouilly sous Charlieu à la communauté de Communes Charlieu Belmont.

Il est proposé la mise à disposition de l'emprise du bâtiment de traitement et de valorisation des boues situé sur la parcelle OC 795 à l'adresse 80, chemin des cabanes et appartenant à la commune de Pouilly sous Charlieu à Charlieu Belmont Communauté.

La commune de Pouilly sous Charlieu s'engage à :

- Mettre à disposition pour la construction et l'exploitation d'un bâtiment de traitement et de valorisation des boues une surface de 120 m<sup>2</sup> au sol sur sa parcelle référencée OC 795, pour un euro.
- Laisser Charlieu Belmont Communauté en tant que maître d'ouvrage pour le traitement et la valorisation des boues à pénétrer sur la parcelle OC 795 aussi souvent que nécessaire pour l'exploitation du bâtiment.

Charlieu Belmont Communauté s'engage à :

- Utiliser la parcelle OC 795, mise à disposition par la commune de Pouilly sous Charlieu pour les seules construction et exploitation du bâtiment de traitement et de valorisation des boues,
- Assurer l'exploitation du bâtiment conformément à la convention de fonctionnement signée le 18 mars 2021 entre les communes de Pouilly sous Charlieu et Briennon et Charlieu Belmont Communauté.

Les différentes taxes applicables à la parcelle concernées demeurent à la charge de la commune de Pouilly sous Charlieu.

Charlieu Belmont Communauté assume les charges liées à l'assurance du bâtiment construit sur la parcelle mise à disposition conformément à la convention de fonctionnement signée le 18 mars 2021.

M. JARSAILLON, Maire de Pouilly sous Charlieu confirme que la commune a d'ores et déjà délibéré en ce sens.

**Proposition : acter la mise à disposition d'une partie de la parcelle OC 795 par la commune de Pouilly sous Charlieu selon les modalités ci-dessus pour un euro, autoriser M. le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition correspondant et à établir toutes les pièces utiles, transmettre au comptable public la présente délibération.**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Examen d'un fond de concours pour la voirie de desserte de l'unité de traitement des boues à Pouilly sous Charlieu



Station d'épuration : 80 chemin des Cabanes

Le chemin dans sa totalité mesure de la rue du Port à la limite de propriété avec le domaine fluvial 236 m environ.

3.4	<b>Chaussée Chemin des Cabanes jusqu'à la STEP</b>				
3.4.2	Réglage et compactage du fond de forme	m <sup>2</sup>	0,80 €	350,00	280,00 €
3.4.5	Concassé 0/31.5 sur 10 cm pour couche de base	m <sup>2</sup>	4,50 €	200,00	900,00 €
3.4.7	Fourniture et mise en place d'un revêtement en béton bitumineux 0/10 noir à raison de 150 kg/m <sup>2</sup> y compris mise en œuvre d'une couche d'accrochage d'émulsion de bitume à 65 % à raison de 500 g/m <sup>2</sup>	t	105,00 €	55,000	5 775,00 €
3.2.9	Création d'une boucle cyclable en enrobés noir	m <sup>2</sup>	17,25 €	-100,00	-1 725,00 €
3.10.4	Mise à niveau de regard grille ou de visite	u	120,00 €	2,0	240,00 €
<b>Sous-Total HT de Chaussée Chemin des Cabanes</b>					<b>5 470,00 €</b>

Mme Hélène VAGINAY indique que pour traiter les voiries d'accès aux équipements communs, la commune de Pouilly sous Charlieu est passée par le groupement de commande voirie avec le Département de la Loire. Et pour la partie chemin des cabanes permettant l'accès à l'unité de traitement des boues, le montant s'élève à 5 470 € HT (hors création de la boucle cyclable).

**Proposition : verser un fonds de concours équivalent à 50 % de la charge résiduelle HT de la commune de Pouilly sous Charlieu (c'est-à-dire après déduction des subventions reçues), dire que la dépense est prévue au budget traitement des boues en section d'investissement**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## TOURISME

### Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la voie verte

M. René VALORGE rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec le bureau d'études REALITES (validé par la délibération n°2021/162 en date du 25.11.2021) pour l'aménagement d'une voie verte sur le territoire.

Le projet consiste à étendre la voie verte actuelle en direction de 2 secteurs : à l'est, de Charlieu jusqu'à Saint-Denis-de-Cabanne et au sud, de Pouilly-sous-Charlieu jusqu'à la limite entre Vougy et Perreux.

La maîtrise d'œuvre comprend les études d'avant-projet (APS, APD, permis d'aménager), les études de projet (PRO), l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), les études d'exécution et de synthèse (EXE), la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), l'assistance aux opérations de réception (AOR).

Des prestations supplémentaires sont demandées : relevé topographique du projet considéré, et mission ordonnancement, coordination et pilotage (OPC). En outre, il sera demandé de procéder au démantèlement de la voie ferrée présente sur une portion du projet situé sur la commune de VOUGY (chiffrage et suivi des travaux).

La mission « relevé topographique » consiste à produire les plans topographiques qui serviront de base à l'ensemble des études de conception. Le linéaire des tronçons est décrit dans le CCTP du marché.

Le CCTP du marché prévoit à ce titre que « le maître d'œuvre adaptera l'emprise du tronçon à lever en fonction du projet envisagé. Il détaillera les limites de cette emprise lors de son chiffrage ainsi que les raisons techniques qui l'ont conduit à faire ce choix. »

Aussi, considérant qu'une partie du linéaire a été commandé, réalisé et facturé auprès de la commune de Pouilly-sous-Charlieu, celui-ci doit être déduit du présent marché.

Le présent avenant a pour objet de diminuer la prestation complémentaire « relevé topographique », compte tenu du fait qu'une partie du linéaire avait déjà été réalisée auparavant, faisant passer la prestation topographique de 21 250.00 € HT à 18 000.00 € HT.

Montant de l'avenant en diminution :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 3 250.00 €

Montant TTC : 3 900.00€

% d'écart introduit par l'avenant : - 2.59% au regard du montant global du marché

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 122 148.75 €

Montant TTC : 146 578.50 €

**Proposition : approuver l'avenant en diminution du montant global du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie verte sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté, autoriser le président à signer ledit document ainsi que tous les documents afférents et dire que les dépenses sont prévues en investissement sur le budget concerné.**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## ECONOMIE

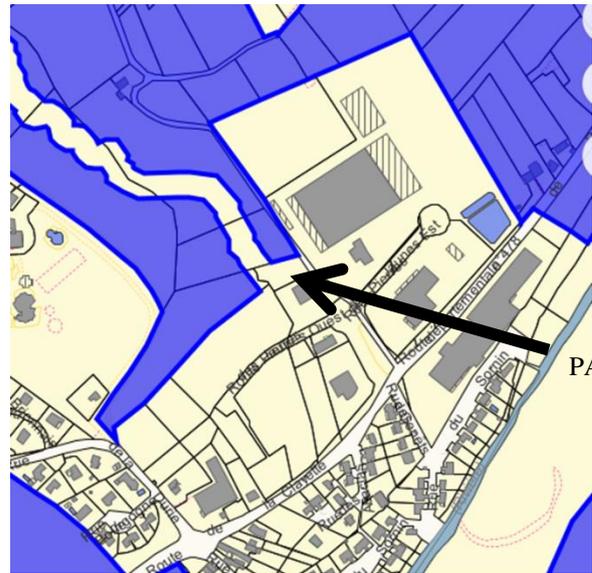
### Vente d'une parcelle sur la zone de St Denis de Cabanne et approbation d'une convention d'occupation précaire d'une autre parcelle de la zone

M. Michel LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie informe le Conseil que préalablement à l'agrandissement de la ZA des Pierres Jaunes de St Denis de Cabanne, la Communauté du Pays de Charlieu avait acquis des unités foncières à 2 propriétaires. Du fait de la topographie, une partie du foncier d'environ 1 ha, ne pouvait être aménagé et est resté classé en zone agricole au PLU. Aujourd'hui, M. Anthony BERTHILLOT agriculteur qui occupe cette parcelle à titre précaire, souhaite l'acquérir.

La parcelle visée est la suivante 1172 d'une surface de 10 614 m<sup>2</sup>. Voir le plan ci-dessous



Cette parcelle est située en zonage A au PLU de Saint Denis de Cabanne. Voir le plan ci-dessous, les éléments en bleu sont en zonage A au PLU.



PARCELLE 1139

Un prix de 30 centimes HT par m<sup>2</sup> correspond au prix de vente de terrain agricole actuellement.

Par ailleurs, la Communauté de Communes ne peut pas lui vendre la parcelle 1139 située en terrain zonage économique qui pourrait convenir pour un agrandissement, en revanche, il peut lui être proposée une convention d'occupation précaire.

**Proposition : approuver la vente de la parcelle A1172 d'une superficie de 10 614 m<sup>2</sup> à proximité de la zone des Pierres Jaunes à Saint Denis de Cabanne pour M. Anthony BERTHILLOT, fixer le prix de vente à 0,30 € HT / m<sup>2</sup>, dire que les frais d'acte notarié seront à la charge de preneur, approuver la convention d'occupation précaire pour la parcelle A1139 au bénéfice de M. Anthony BERTHILLOT, et autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ces opérations**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## ADMINISTRATION GENERALE

### Validation du marché d'entretien paysager du foncier communautaire

M. Guillaume DESCAVE, Vice-président en charge de l'environnement, rappelle que le marché relatif à l'entretien paysager des sites situés sur le territoire arrive à échéance au 30 avril 2022. Une nouvelle consultation a donc été lancée pour renouveler le marché.

Ce marché concerne les sites suivants :

- Z.A à Briennon
- Z.A à Pouilly sous Charlieu et son extension
- Z.A à St Nizier sous Charlieu
- Z.A à St Denis de Cabanne
- ZA à Charlieu + abattoirs
- ZA à Cuinzier
- ZA à Belmont de la Loire
- Piscine intercommunale à Charlieu
- Maison médicale à Charlieu
- Muséo Parc à Briennon
- Voie verte entre Charlieu et Saint Nizier sous Charlieu (option qui sera affermie ou non par voie d'OS pendant la durée du présent marché)

Estimation du marché sur 3 ans :

Entretien des sites hors option : 121 461.48 € HT

Voie verte : 48 930 € HT

Total général : 170 391.48 € HT

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Marché ordinaire à tranche : en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

Tranche Ferme = Prestations d'entretien les sites suivants : • Z.A à Briennon • Z.A à Pouilly sous Charlieu et son extension • Z.A à St Nizier sous Charlieu • Z.A à St Denis de Cabanne • ZA à Charlieu + abattoirs • ZA à Cuinzier • ZA à Belmont de la Loire • Piscine intercommunale à Charlieu • Maison médicale à Charlieu • Muséo Parc à Briennon

Tranche optionnelle 1 = Prestation d'entretien de la Voie verte située entre Charlieu et Saint Nizier sous Charlieu

Durée :

Le marché public est conclu pour une durée ferme d'un an (1) an à compter du 01/05/2022.

Il peut être renouvelé deux (2) fois, par tacite reconduction, pour une période d'un (1) an sans que sa durée totale ne puisse excéder trois (3) ans.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction du contrat pendant toute la durée du marché.

En cas de non-reconduction de la part de la collectivité, la décision du pouvoir adjudicateur doit être notifiée au titulaire six (6) mois avant l'échéance du terme.

La tranche ferme est applicable pour toute la durée du marché (3 ans).

Pour la tranche optionnelle : La tranche optionnelle pourra être affermie ou non par voie d'OS pendant la durée du présent marché, et ce à compter de la deuxième année du marché pour la durée restante du contrat.

Fin du marché : 30/04/2025

Dans ces conditions, il a été lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

2 offres ont été déposées : SAS BALLANDRAS et CHARTIER SARL.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Note globale sur 100 détaillée comme suit :

- Prix = /40
- Valeur technique = /40 détaillé comme suit :
  - effectifs estimés pour les prestations attendues par site (y compris tranche optionnelle) = / 5
  - process d'utilisation du matériel et règles d'hygiène et de sécurité notamment pour le désherbage = /5
  - périodicité et volume d'intervention estimés (qui doivent respecter à minima ce qui est écrit dans le BPU) = /10
  - mode opératoire pour toute prestation demandée (y compris tranche optionnelle): entretien courant / plantation (choix approprié des plantes selon le site) / taille des arbustes et élagage / les traitements phytosanitaires / remplacement des végétaux / haies / paillage = / 16
  - délais d'intervention pour les demandes expresses du maître d'ouvrage = / 2
  - accompagnement de la collectivité dans la gestion de ses espaces verts pour une optimisation de l'entretien paysager = /2
  - Performances en matière environnementale = / 20 détaillé comme suit :
    - présentation de la méthodologie de l'entreprise liée au respect de la réglementation de la loi LTECV (réduction des produits phytosanitaires et autres dispositifs mis en place) = /10
    - toute politique environnementale appliquée dans l'entreprise mettant en avant la préservation de l'environnement (utilisation de matériel et consommable récupération des eaux de pluie, compostage...) = /10

La commission MAPA qui s'est déroulée le 3 mars 2022, a décidé d'entamer une négociation avec l'entreprise BALLANDRAS, déjà classée la plus avantageuse, pour négocier le montant de l'option Voie verte seulement. L'offre négociée de la société BALLANDRAS, s'élève à un montant estimé sur un an option comprise de 52 202,60 € HT.

Le montant HT estimé pour la durée du marché (3 ans), option comprise et hors révision de prix est de 156 607.80 € HT soit 187 929.36 € TTC.

**Proposition : retenir la société BALLANDRAS, sise 1930 chemin du charme 71740 SAINT EDMOND, pour l'entretien paysager des sites situés sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté, valider le montant HT estimé pour la durée du marché (3 ans), option comprise et hors révision de prix à 156 607.80 € HT soit 187 929.36 € TTC, autoriser le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché, et tous les documents afférents et dire que les dépenses sont prévues en fonctionnement sur les budgets concernés.**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- Subvention manifestations exceptionnelles : grand prix cycliste de Vougy

Le comité des fêtes de Vougy sollicite la communauté de communes pour une aide financière afin d'organiser le Grand Prix cycliste de Vougy 2022 qui sera classé parmi les épreuves amateurs, Elite de France et internationale. Les 3 jours cyclistes se dérouleront à Pâques du 16 au 18 avril 2022. La dernière édition qui a pu être accompagnée par l'intercommunalité remonte à 2019 avec une aide de 500 € (sur un budget de près de 24 600 €).

Pour l'édition 2022 le budget prévisionnel s'établit ainsi :



## BUDGET PREVISIONNEL PÂQUES 2022

Dépenses	
FRAIS FFC	12 000,00 €
Publicité (plaquettes - journaux...)	3 000,00 €
Assurances	500,00 €
Rémunérations (speakers-cameraman...)	500,00 €
Déplacements	1 000,00 €
	<b>17 000,00 €</b>

Recettes	
Sponsoring	7 000,00 €
Activités annexes (Buvettes, tombolas, Dîner-spectacle, Marché aux créateurs)	5 000,00 €
Subventions : La région : 2000€, Département : 1000€ Com-Com : 1000€, Crédit mutuel : 800 €	5 000,00 €
	<b>17 000,00 €</b>

Résultat Prévisionnel 2022

0,00 €

Considérant le budget prévisionnel présenté à 17 000 € le Bureau propose de reconduire une aide de la communauté de communes à 500 € au titre de l'enveloppe des manifestations exceptionnelles. A noter que le comité a communiqué son dernier bilan financier au titre de son activité 2018-2019, il fait ressortir un résultat positif de 7 234.70 €.

**Proposition : verser une subvention de 500 € au comité des fêtes de Vougy pour l'organisation du Grand Prix Cycliste 2022, dire que cette aide sera versée après la réalisation de la manifestation, dire que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## COHESION SOCIALE

### Convention 2022 Espace 2M

Mme Isabelle DUGELET, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale, explique que depuis de nombreuses années la collectivité est engagée dans un partenariat régulier avec l'Espace 2 M (antérieurement appelé Mission Locale). L'Espace 2M est particulièrement impliqué et doit remplir de plus en plus d'obligations vis à vis des 16 - 25 ans notamment sans emploi ni formation.

Pour Charlieu Belmont communauté ce sont 242 jeunes suivis en 2021 (également 242 jeunes suivis en 2020, contre 236 jeunes suivis en 2019 - 321 en 2016 puis 277 en 2017 et 265 en 2018) – tarif de 85 € par jeune, inchangé.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARLIEU BELMONT DETAIL PAR COMMUNES DU NOMBRE DE JEUNES SUIVIS EN 2021

ARCINGES	0
BELLEROCHÉ	2
BELMONT-DE-LA-LOIRE	7
BOYER	0
BRIENNON	14
CHANDON	23
CHARLIEU	62
CUINZIER	6
ÉCOCHÉ	3
JARNOSSE	2
LA BÉNISSON-DIEU	3

LA GRESLE	9
LE CERGNE	5
MAIZILLY	1
MARS	10
NANDAX	7
POUILLY-SOUS-CHARLIEU	36
SAINT-DENIS-DE-CABANNE	16
SAINT-GERMAIN-LA-MONTAGNE	0
SAINT-HILAIRE-SOUS-CHARLIEU	5
SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU	7
SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	2
SEVELINGES	8
VILLERS	5
VOUGY	9
<b>TOTAL</b>	<b>242</b>

### **Rappel des principaux éléments de la convention :**

#### **ARTICLE 4 :**

ESPACE 2M doit informer, accueillir et contacter, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants, tous les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas scolarisés, et en priorité les jeunes demandeurs d'emploi. Il réunit régulièrement l'ensemble des institutions et personnes qui contribuent à l'accueil, à l'information et l'orientation des jeunes dans la zone géographique de son ressort.

Il a vocation à aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application. A cet effet, il est le relais entre le jeune et les organismes compétents notamment en matière de formation et d'emploi.

Il contribue à assumer une intervention coordonnée des institutions et acteurs existant sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui ferait obstacle à leur insertion sociale et professionnelle, afin que dans une approche globale, soit prise en charge la recherche de solutions adaptées en matière de logement, de santé et de culture.

Il contribue, en relation notamment avec POLE EMPLOI, les organismes de formation, les employeurs et les syndicats à impulser, en fonction des possibilités locales, des réponses appropriées aux problèmes d'insertion, de formation et d'emploi qui se posent localement aux jeunes.

#### **ARTICLE 5 :**

ESPACE 2M assure une permanence dans les locaux sociaux à Charlieu (tous les vendredis), une permanence au Relais Familles Rurale de Pouilly Sous Charlieu (le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi du mois après-midi), ainsi qu'une permanence mensuelle à l'Espace Services de Belmont De La Loire (le 3<sup>ème</sup> mardi du mois), pour recevoir les jeunes du territoire concerné, tel que le décrit l'article 2.

**Proposition : autoriser M. le Président à signer la convention 2022 pour un montant de 20 570 € (85X242), dire que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## DIVERS

### Subvention Forum des possibles porté par l'Espace 2M

Mme Isabelle DUGELET présente la demande formulée par l'Espace 2M pour l'organisation du FORUM DES POSSIBLES : DU PROJET A L'ACTION. En effet l'Espace 2M sollicite la Communauté de Communes aujourd'hui, pour une demande de subvention de 500 €.

« Espace 2 M œuvre depuis de nombreuses années, sur le bassin d'emploi pour répondre aux besoins des jeunes, des adultes et des entreprises en termes d'emploi, de formation et d'insertion. Ce projet d'envergure régional, départemental et local rassemblera l'ensemble des acteurs du territoire roannais publics et privés avec un objectif commun : l'engagement auprès de tous (femmes, hommes, jeunes, adultes), les accompagner pour leur faire découvrir des métiers, les informer, les orienter et les recruter et faire de son rêve professionnel une réalité, d'où son nom : le forum des possibles. »

Organisation du Forum : le 11 mai 2022 au Scarabée à Riorges de 9h00 à 18h00

**Le forum des possibles a pour objectif d'apporter sur un même lieu et pour tout public des réponses en terme d'orientation, d'informations métiers, de formation et offre la possibilité de rencontrer des employeurs et répondre en direct à des offres d'emploi, par conséquent : être recruté !**

*C'est l'endroit idéal pour :*

- Découvrir des animations et des démonstrations concernant les métiers en tension : concrétiser ses idées, ses projets, immersion en 3 D, simulateurs.
- Participer aux conférences, témoignages, rencontrer des professionnels.
- Echanger avec un conseiller en insertion sociale et professionnelle, être conseillé.
- Explorer les différentes formations qui s'offrent sur notre territoire.
- Trouver des réponses à ses questions sur son choix d'orientation.
- Réaliser un cv, une lettre de motivation, être préparé à un entretien d'embauche
- Etre recruté en alternance, ou en cdd, cdi, emplois saisonniers, intérim en participant à un job dating en direct sur le forum.

*C'est le lieu pour choisir son métier et faire de son rêve une réalité, obtenir des réponses à ses questions, trouver de l'inspiration pour s'orienter :*

**TOUS LES SERVICES ESPACE 2 M SERONT PROPOSES AU SCARABEE,**

**POUR FAIRE CONNAITRE NOTRE STRUCTURE ET SES MULTIPLES SERVICES !**

*C'est aussi, trouver des leviers pour lutter contre les stéréotypes et répondre à des besoins sociétaux et économiques en favorisant la mixité.*

*Il s'adresse à tous les publics en recherche d'idée, de projet, de formation mais également d'emploi, suivis ou non par Espace 2M.*

11 pôles thématiques :

- BTP et Transition Ecologique,
- Industrie
- Hôtellerie, Restauration, Métiers de bouche
- Services à la personne/santé
- Sports montagne, Culture, Tourisme International, Loisirs
- Agriculture/Agroalimentaire
- Transport/logistique
- Commerce
- Banque/fonctions supports (administratives)
- Sécurité publique et privée
- Numérique

Sur un même pôle :

Un conseiller en insertion sociale et professionnelle pour être guidé et accompagné

Un espace pour réaliser son cv

Un lieu pour préparer son entretien

La présence des centres de formation pour obtenir des informations, se documenter, se préinscrire

Des démonstrations, simulateurs, lunettes 3D

Des recruteurs offrant la possibilité de réaliser un ou plusieurs entretiens en direct.

Mme DUGELET indique que cette demande a également été discutée avec M. LAMARQUE, Vice-Président en charge de l'économie et a recueilli l'avis favorable du Bureau.

**Proposition : accorder 500 € à l'Espace 2M pour organiser le Forum des Possibles 2022, dire que le versement sera effectué une fois le forum passé, dire que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### Point d'avancement de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Mme Isabelle DUGELET informe le Conseil que l'assemblée des acteurs pour la CTG s'est tenue le mardi 15 mars 2022 à 18h, salle communale de POUILLY SOUS CHARLIEU. D'après les fiches d'émargement, soixante et onze personnes ont participé :

- Les sept membres du Comité Technique de la CTG : 2 membres de la CAF, 4 membres de Charlieu-Belmont Communauté (trois chargées de coopération) et Mme DUGELET, vice-présidente à la Cohésion Sociale et la Santé, et Madame Frédérique PALUT pour le cabinet RCC.

- 47 acteurs partenaires du territoire de différents secteurs : petite enfance, enfance, famille, jeunesse, handicap, loisirs, acteurs culturels ....

- 17 élus de communes du territoire. Étaient représentées les communes de BELMONT DE LA LOIRE, BRIENNON, CHANDON, LA BENISSON DIEU, LE CERGNE, LAGRESLE, POUILLY SOUS CHARLIEU, SAINT DENIS DE CABANNE, VILLERS.

La rencontre a débuté par une présentation succincte et synthétique des axes de travail de la CTG, et des actions retenues pour la mise en place des groupes de travail. Les participants se sont installés par « îlots de travail ». Quatre îlots étaient mis en place, un pour chaque axe : la famille et la parentalité, la jeunesse, les publics fragiles, l'animation de la vie locale.

Au sein de chaque axe les pilotes ont, à tour de rôle, présenté leur(s) action(s). Les acteurs présents ont pu se positionner sur une ou plusieurs actions de leur choix, et les groupes de travail se sont ainsi constitués. Les acteurs avaient le choix d'intégrer le groupe de travail ou d'être simplement destinataires des informations et de l'avancée des travaux du groupe.

Synthèse :

<b>AXE 1 :</b>				
<b>Poursuivre la coordination et l'adaptation des services aux familles</b>				
<i>4 fiches actions</i>				
<b>ACTION</b>	<b>Action 1 :</b>	<b>Action 2 :</b>	<b>Action 3 :</b>	<b>Action 4 :</b>
	<i>Espace ressource guichet unique/ information sur le Relais Petite Enfance/ observatoire de la petite enfance à compléter</i>	<i>Projet autour des enfants porteur de handicap et leurs familles : Diagnostic auprès des structures et des parents / Projet musique et équithérapie avec l'association Archange Autisme</i>	<i>Besoins en accompagnement à la parentalité – Diagnostic auprès des structures et des parents</i>	<i>Actions de prévention ludiques</i>
<b>PILOTE(S)</b>	Relais Petite Enfance  Ghislaine BRETTE Maëva CHAIZE	Carine CANARD directrice de l'accueil de loisirs MJC Charlieu  Association Archange Autisme, représentée notamment par Marie ARNAUD.	Juliette DURIX ADMR	Sylviane PETIT responsable ludothèque intercommunale  Chantal OJARDIAS responsable du REAAP
<b>GROUPE</b>	L'action regroupe 6 membres parmi lesquels des acteurs de la petite enfance sur le territoire et des élus	L'action regroupe 9 membres parmi lesquels des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, du champ du handicap, des élus, des associations.	L'action regroupe 8 membres parmi lesquels des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des élus, des associations.	L'action regroupe 11 membres parmi lesquels des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, et des associations.

**AXE 2 :**

**Poursuivre et enrichir le partenariat et les services en direction des jeunes**

*7 fiches actions*

<b>ACTION</b>	<b>Action 1:</b>	<b>Action 2 :</b>	<b>Action 3:</b>	<b>Action 4 :</b>	<b>Action 5 :</b>	<b>Action 6 :</b>	<b>Action 7 :</b>
	<i>Appui aux projets et aux initiatives des jeunes 12-25 ans</i>	<i>Appui aux élus des communes</i>	<i>Formation et action des animateurs ados</i>	<i>Création d'un réseau d'entreprises locales</i>	<i>Actions en direction des jeunes sur leur projet de vie</i>	<i>Temps d'échange avec les jeunes</i>	<i>Café des partenaires</i>
<b>PILOTE(S)</b>	Aude TRAMBOUZE – AFR Pouilly	Le Cocon	Aude TRAMBOUZE – AFR Pouilly	Fabienne STALARS Mission locale  PAPUT Elsa – CBC – Service eco	Fabienne STALARS Mission locale  PAPUT Elsa – CBC – Service eco	Le Cocon	Le Cocon - Association être sois et grandir ensemble
<b>GROUPE</b>	5 membres - Acteurs du département / de la jeunesse / associations	2 élus	3 membres  Espace cyber / Associations/ Acteurs jeunesse	2 membres - Acteurs du département / de la jeunesse	5 membres - Acteurs de la jeunesse / Associations / Élus	2 membres du département	2 acteurs jeunesse et de la famille

**AXE 3 :**

**Affiner les services auprès des populations les plus fragiles**

*6 fiches actions*

<b>ACTION</b>	<b>Action 1:</b>	<b>Action 2:</b>	<b>Action 3:</b>	<b>Action 4 :</b>	<b>Action 5:</b>	<b>Action 6 :</b>
	<i>Rapprochement structures sociales</i>	<i>Faire connaître les services auprès des élus et des habitants + France service</i>	<i>Action lien social, Ouverture vers l'extérieur</i>	<i>Mobilité</i>	<i>Action lien social à domicile</i>	

<b>PILOTE(S)</b>	CCAS Charlieu Odette DE CASTRO RIBEIRO	Espace cyber Amandine CARTET - France service	EVS Charlieu  Nicolas CHRISTIAENS	ADMR la Maisonnée Mesdames DANIERE SOTTON  - Louise SOUCILLE – CBC	BACOT Danielle ADMR Bénévole - CCAS Charlieu Odette DE CASTRO RIBEIRO - Juliette DURIX ADMR	A constituer
<b>GROUPE</b>	5 membres - Élus Département Le cocon	5 membres - ADMR Belmont AFR Le cocon UDAF	3 membres -  ADMR AFR Élus	7 membres -  Élus / Département ADMR CBC AFR Le cocon	6 membres - Élus ADMR AFR	7 membres -  CCAS Charlieu Élus Département EVS Charlieu Espace cyber

#### AXE 4 :

#### Poursuivre la dynamique autour de la vie locale

##### 5 Fiches actions

<b>ACTION</b>	<b>Action 1 :</b>	<b>Action 2 :</b>	<b>Action 3 :</b>	<b>Action 4 :</b>	<b>Action 5 :</b>
	<i>Forum des acteurs de l'animation de la vie locale</i>	<i>Projet autour de la musique et du livre</i>	<i>Ouverture du musée de la soierie aux acteurs et habitants</i>	<i>Recensement du matériel / équipement et salles du territoire</i>	Diffusion de l'information des événements
<b>PILOTE(S)</b>	Alice MICHAUD  Coordinatrice culturelle CBC	BEYNIER Geneviève  ADMR Belmont	Sylvianne MURA  Directrice des musées de Charlieu	Alice MICHAUD Coordinatrice culturelle CBC + CARTET Amandine Espace cyber	A définir
<b>GROUPE</b>	15 membres - Élus et acteurs culturels	Pas de membres pour le moment	9 membres - Élus et acteurs culturels	8 membres -  Élus Acteurs culturels AFR	4 membres -  Élus Acteurs culturels Département

Mme DUGELET souligne la belle dynamique engagée et déjà les premières échéances de travail et de rencontres ont été définies :

- Une date a été choisie pour une première rencontre pour chacun des groupes de travail.
- Un comité de suivi réunira les pilotes de chaque action ainsi que les membres du comité technique le mardi 28 juin 2022 à 14h et le jeudi 13 octobre 2022 à 14h.
- Un comité de pilotage, composé d'un représentant par commune pour l'ensemble des 25 communes du territoire et des membres du comité technique se réunira le jeudi 1er décembre 2022, en soirée à 19h30.
- L'assemblée annuelle des acteurs se déroulera le jeudi 15 décembre 2022 à 18h, elle réunira les pilotes, les acteurs des groupes de travail et les membres du comité technique.
- **Fonctionnement de la piscine de plein air pour la saison de 2022 : tarifs et horaires d'ouverture**  
M. VALORGE propose de maintenir les tarifs tels qu'ils étaient établis en 2021.

<b>Proposition maintien des tarifs</b>	
➤	Plein tarif « adultes » (à partir de 13 ans) : 2.50 €
➤	Enfants (2 à 12 ans) et tarifs pour les centres de loisirs : 1€
➤	Gratuité pour les moins de 2 ans
➤	Abonnement juillet/août pour « adultes » : 40€
➤	Carte nominative 10 entrées « adultes » (à partir de 13 ans) : 20 €
➤	Abonnement juillet/août pour enfants (2 à 12 ans) : 23€
➤	Carte nominative 10 entrées enfants (de 2 à 12 ans) : 8 €
➤	Cours de natation : 10€
➤	Gratuité pour les résidents des campings municipaux de Charlieu, Pouilly sous Charlieu et Belmont de la Loire (sur présentation d'un justificatif)

**Proposition : valider les tarifs 2022 de la piscine plein air.**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Quant aux horaires d'ouverture si un protocole sanitaire unique peut être établi, la période d'ouverture pourrait s'établir ainsi :

<b>Proposition ouverture pour été 2022</b>
⇒ Ouverture à partir du 1er juin pour les scolaires (collèges) jusqu'au 6 juillet puis du 1er septembre jusqu'au 16 septembre (si la météo le permet possibilité d'ouverture jusqu'au 30 septembre 2022)
⇒ Ouverture tous publics à partir du 18 juin les week-ends (les 18 et 19 juin, les 25 et 26 juin, les 2 et 3 juillet)
⇒ Ouverture en continu du 7 juillet et jusqu'au 28 août inclus
Du lundi au vendredi 10h30 à 13h30 et 14h30 à 19h
Samedi et dimanche : 10h30 à 19h
Jours fériés travaillés
Cours de natation possibles pendant les horaires d'ouverture (le matin)

Info : organisation d'une compétition sportive scolaire le 15 juin 2022.

**Proposition : valider les périodes et horaires d'ouvertures de la piscine de plein air pour la saison 2022 et autoriser M. le Président à procéder aux recrutements utiles pour la surveillance de la baignade, la tenue de la caisse et l'entretien des locaux pour la saison 2022.**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Autre point :**

Le Président souhaite apporter des informations concernant la mobilisation pour la population Ukrainienne : les habitants du territoire de CBC ont été sensibilisés pour effectuer des dons via des collectes organisées par la Protection Civile sur Charlieu. La participation a été particulièrement active, et d'autres collectes vont être programmées dans la quinzaine, CBC relayera les informations de dates précises dès qu'elle en aura connaissance.

Par ailleurs, l'AMF42 (association des Maires de la Loire) et la Préfecture de la Loire qui coordonnent leurs actions en faveur des déplacés ukrainiens, a communiqué sur la simplification des démarches pour les personnes qui souhaiteraient mettre à disposition des habitations, mais également pour l'accompagnement des ressortissants de façon plus large.

Les personnes qui ont la pratique de la langue sont les bienvenues afin de faciliter les échanges et cet accompagnement.

A ce jour, les communes de Pouilly, St Nizier, Sevelinges et Ecoche accueillent déjà des réfugiés ; et cette action devrait s'étendre à d'autres communes du territoire très prochainement.

Les maires des communes du territoire sont naturellement mobilisés pour élargir cette capacité d'accueil, et les habitants sont invités à se rapprocher de leur mairie afin d'obtenir les détails nécessaires.

A noter que le 30 mars prochain à 20h, le cinéma des Halles de Charlieu organise une soirée pour financer un soutien aux réfugiés, avec la diffusion du film « OLGA » de Elie Grappe, en présence d'un groupe de jeunes Ukrainiens résidant dans le Roannais et de l'association Ukraine de Roanne.

La recette de la soirée permettra d'effectuer un don au profit des victimes et des réfugiés.

**Fin de séance à 21h10**